

Garantie limitée Lifetimer^{MC} pour les portes Classic, Premium et Grandview

RICHARDS-WILCOX garantit les sections de porte contre la détérioration due à la rouille ou au délaminage, ainsi que tous les composants matériels (voir ci-dessous les détails au sujet des ressorts) utilisés dans le système de porte contre les défauts de matériaux et de fabrication, comme suit:

i.) dans les installations de résidences unifamiliales, aussi longtemps que l'acheteur initial est propriétaire de la maison.

RICHARDS-WILCOX garantit tous les assemblages de ressorts utilisés dans le système de porte contre les défauts de matériaux et de fabrication, comme suit:

i.) dans les installations de résidences unifamiliales, pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de livraison au premier acheteur. Cette garantie ne s'applique pas aux systèmes commerciaux, industriels ou automatisés de contrôle du stationnement destinés aux installations de stationnement pour utilisateurs multiples.

La garantie Lifetimer^{MC} ne s'applique pas aux défauts ou aux défaillances du produit causés par l'usage abusif, un accident, une substance corrosive en suspension dans l'air, l'acide chlorhydrique, un manquement à fournir un entretien raisonnable et nécessaire, la peinture des sections ou cadres de fenêtres non effectuée en usine, la décoloration naturelle des sections ou des cadres de fenêtres et l'usure normale*.

RICHARDS-WILCOX garantit ses fenêtres scellées en verre pendant cinq ans à compter de la date d'achat contre la formation de condensation à l'intérieur de l'unité scellée. **RICHARDS-WILCOX** ne remplacera les fenêtres qu'en cas de défaillance du joint d'étanchéité. Le verre brisé ou craquelé n'est couvert par aucune garantie. Cette garantie ne couvre pas les fenêtres ou les pièces de fenêtre qui ont été retirées d'une installation initiale et réinstallées dans toute autre structure.

Votre porte de garage résidentielle **RICHARDS-WILCOX** est déjà protégée par une finition durable. Aucune peinture supplémentaire n'est nécessaire. Si vous voulez appliquer une autre couleur, évitez les couleurs foncées. N'utilisez que de la peinture ayant un pouvoir réfléchissant (LRV) supérieur ou égal à 50. Puisque **RICHARDS-WILCOX** n'a aucun contrôle sur l'application d'un nouveau revêtement, nous ne garantissons pas ce produit contre le décollement du fini d'origine appliqué en usine ou des couches subséquentes de peinture.

Aux termes de la présente garantie limitée, **RICHARDS-WILCOX** remplacera tout composant de porte s'avérant défectueux après inspection par le personnel autorisé de **RICHARDS-WILCOX**. Les frais de main-d'œuvre pour l'installation ou les réparations sont à la charge du client, et le travail doit être effectué par un revendeur R-W autorisé. Cette garantie ne s'applique qu'aux portes installées professionnellement par un revendeur autorisé de **RICHARDS-WILCOX**. Si l'un des modèles ou l'une des pièces de la porte n'est plus fabriqué ou devient obsolète, R-W se réserve le droit de remplacer le produit par une solution de rechange appropriée.

RICHARDS-WILCOX n'est pas responsable des dommages consécutifs ou accessoires. Toute autre garantie, expresse ou implicite, y compris toute garantie de qualité marchande, est expressément exclue. Certains territoires n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages consécutifs ou accessoires, alors les limites ou l'exclusion ci-dessus peuvent ne pas vous concerner. La présente garantie vous donne des droits juridiques précis, et vous pouvez également avoir d'autres droits qui varient d'un territoire à l'autre. Pour faire une réclamation en vertu de la présente garantie, veuillez communiquer avec **RICHARDS-WILCOX**.

* La garantie ne couvre pas les joints d'étanchéité ni les coupe-froid de bas de porte (battements).